

I. PREAMBULE

L'Aire Rafael Padilla dit le Clown Chocolat est l'un des Espaces mis à disposition des porteurs de projets pour y accueillir des manifestations à caractère artistique, culturel ou social, telles que des spectacles, des projections, des expositions et des animations dans un cadre naturel.

Cet Espace est directement géré par le **service des Espaces Culturels Municipaux et des Arts de la Scène** faisant partie de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Mairie de Bordeaux.

Contact : espaces-culturels-municipaux@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 22 45 / 05 24 57 65 60

La direction générale des affaires culturelles accompagne les projets culturels.

Contact de l'équipe Spectacle vivant :

Stéphane DANIEL, Chargé de mission des arts de la scène, de la rue et de la piste
st.daniel@mairie-bordeaux.fr - 05 24 57 53 06.

Sammy OUACHOUR, Chargé de projets arts de la scène, de la rue et de la piste.
s.ouachour@mairie-bordeaux.fr - 05 24 57 53 08.

Une équipe technique accompagne les montages de projets.

Contact de l'équipe technique des ECM :

Lucille AIRAULT, Gestionnaire RH plannings l.airault@mairie-bordeaux.fr - 06 21 64 99 91.

Yannick **FERMOT**, Responsable de centre y.fermot@mairie-bordeaux.fr - 06 23 54 24 44.

Cette fiche technique a pour objectif de permettre l'utilisation de cet Espace pour la satisfaction et la sécurité pleines et entières de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition. La municipalité ne cherche en aucune façon, à limiter la liberté des utilisateurs, mais au contraire à préserver la qualité d'accueil des lieux.

II. PRESENTATION DE L'AIRE

L'Aire Rafael Padilla dit le Clown Chocolat est un Espace en plein-air, qui se situe au Parc aux Angéliques à Bordeaux. Elle s'étend sur 1 800m² et dispose d'une jauge de 3 000 places maximum selon le type d'activité.

Cette aire se situe sur la rive droite au cœur d'un Parc pensé par le paysagiste Michel Desvigne afin de répondre à la demande de la ville qui était de naturaliser le paysage et d'en faire un lieu de promenade. La réintroduction de 4 500 arbres d'essences locales, la création de vastes prairies et d'une gestion écologique labellisée répondent à l'objectif de créer un lieu semblant être en pleine nature à proximité du centre-ville.

En février 2017, La Ville de Bordeaux inaugure et intitule cette Aire en l'honneur de Rafael Padilla surnommé le Clown Chocolat. Par son humour et son duo comique avec le clown Footitt, il rencontra un succès indéniable à Paris au 19^{ème} siècle. Il est aujourd'hui considéré comme le premier grand artiste noir à s'être produit sur les scènes françaises. Rafael Padilla décéda à Bordeaux en 1917.

Aujourd'hui, l'Aire Rafael Padilla est dédiée en priorité à l'accueil des cirques de passage de création contemporaine. Mais elle permet aussi d'accueillir des manifestations culturelles et artistiques professionnelles de grande ampleur, respectueuses de l'environnement et des riverains.

Pour les modalités de réservation de cet Espace, se référer au mode d'emploi des Espaces Culturels Municipaux.

- **La convention d'occupation des salles et l'assurance :**

Une convention d'occupation des lieux (fixant les conditions d'utilisation de la salle sur la période donnée) est envoyée en 2 exemplaires à l'organisateur.

Cette convention indique la période d'occupation définie par la DGAC en accord avec l'organisateur.

Ces documents sont à parapher, signer et **1 exemplaire** est à renvoyer au service des Espaces Culturels Municipaux, accompagnés d'une **attestation d'assurance** (responsabilité civile, risques locatifs, risques liés à l'organisation de spectacle, matériel mis à disposition sur place).

- **Annulation :**

En cas d'annulation de l'occupation de l'Aire par l'organisateur, il sera tenu de prévenir par écrit, la Responsable des Espaces Culturels Municipaux, le Chargé de mission des Arts de la Scène, ainsi que le service technique, **2 mois avant** la prise d'effet de la convention d'occupation.

Si, après signature du contrat et en cas de devis engagés par la mairie, le bénéficiaire de la mise à disposition annule sa réservation **moins de quinze jours avant** la date prévue pour la manifestation, **les frais de gestion, de location et tous frais engagés par la ville pour l'accueil de cette manifestation, restent dus par l'organisateur. (selon tarification location aire à fixer)**

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES LOCATION ET INSTALLATION DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LES DIVERS SITES DE LA VILLE DE BORDEAUX

- **Conditions d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat). L'accord-cadre s'exécute au moyen de bons de commande dont le délai d'exécution commence à courir à compter de la date mentionnée dans le bon de commande ou, à défaut, à compter de sa notification.

- **Déclarations :**

L'organisateur a l'obligation de s'acquitter des diverses cotisations liées à sa manifestation (SACEM, SACD, URSSAF, SPEDIDAM, Maison des artistes...).

- **Entretien :**

Pendant toute la durée de son occupation l'organisateur est tenu de maintenir l'Aire dans un état de rangement et de propreté correct. En cas de dégradation ou de présence de déchets constaté lors de l'état des lieux de sortie, les réparations et/ou remises en état seront facturés à l'occupant.

Les locaux et éléments fournis par la mairie tels que des Algeco, des conteneurs poubelles, des tables et du chauffage, doivent être rangés et nettoyés pour l'état des lieux de sortie.

En cas de dégradation des lieux et du matériel mis à disposition, nécessitant un nettoyage supplémentaire, un forfait sera facturé à l'organisateur.

Les réparations et remises en état des dégâts spécifiques constatés contradictoirement seront aux frais exclusifs de l'occupant sous contrôle d'un représentant de la Mairie de Bordeaux.

- **Préparation logistique :**

Le montage et l'organisation de l'événement sont à la charge de l'organisateur.

Pour la préparation logistique et technique de votre manifestation, vous pouvez contacter le service technique afin de définir l'implantation de votre manifestation, les éventuels

besoins en découlant. Il communiquera toutes les informations relatives à l'utilisation de l'Espace.

Certains matériaux peuvent être fournis par la mairie de Bordeaux (*cf. page 6 : Matériel*).

- **Billetterie :**

La gestion et la tenue de la billetterie est assurée par l'organisateur. Il comptabilise lui-même ses réservations et veille à ne pas dépasser l'effectif autorisé du lieu (*cf. page 5 : le service de sécurité en fonction de la jauge*).

- **Connexion Internet :**

Il n'existe pas de possibilité sur place pour se connecter à Internet.

- **Éléments de communication :**

Il appartient à l'organisateur de réaliser la communication de sa manifestation. Tous les outils de communication doivent comporter le bandeau contenant les logos de l'espace culturel et de la ville de Bordeaux (à placer en bas des documents). Ce bandeau est fourni par le service des ECM.

Les fichiers doivent être envoyés pour validation par la direction de la communication avant de lancer vos impressions.

Des supports de communication de la ville peuvent être un relais pour la communication de la manifestation :

Annonce dans l'agenda "Bordeaux les sorties" et sur l'agenda des sorties de la Carte Jeune.
Création d'une page événement sur le site de la mairie bordeaux.fr

Relais sur les supports web de la ville : infolettre Bx Culture, réseaux sociaux Facebook + Twitter Bx Culture, infolettres et réseaux sociaux des quartiers.

- Création d'une page événement sur le site de la mairie bordeaux.fr
- Annonce dans l'agenda "Bordeaux les sorties" et sur l'agenda des sorties de la Carte Jeune.
- Relais sur les supports web de la ville : infolettre Bordeaux Culture, réseaux sociaux, infolettres.

Les informations sont à transmettre au service communication au moins trois mois avant l'événement.

La ville permet également aux organisateurs de diffuser leur communication sur les panneaux d'affichage libre. Nous vous transmettrons un complément d'informations ainsi que les outils de communication, une fois votre événement validé par la DGAC.

- **Éléments de médiation :**

La mairie de Bordeaux encourage les organisateurs d'art du cirque accueillis sur l'aire à proposer des ateliers, des initiations à la découverte de leur univers artistique aux jeunes publics et à proposer des événements tout public en collaboration avec les opérateurs culturels, associatifs, éducatifs ou autres résidants dans le quartier de la Bastide. Cette démarche a pour but d'inciter la venue de nouveaux publics et de diffuser l'art circassien.

Les coordonnées des contacts dont nous disposons ainsi qu'un document d'accueil vous seront fournis une fois votre événement validé par la DGAC.

- **Fréquentation :**

Dans un intérêt d'amélioration et de suivi du service des Espaces Culturels Municipaux, l'organisateur s'engage à remettre à la Ville la fiche fréquentation de sa manifestation remplie, à l'issue de son événement. Cette fiche vous sera fournie, lors de l'envoi de votre contrat d'occupation.

III. FICHE TECHNIQUE

- **Caractéristiques de l'Espace :**

L'espace vert est situé au bord de la Garonne. Il s'agit d'une surface en gazon et copeaux de bois entouré par des arbres. L'espace en plein air est ouvert et accessible au public.

Surface au sol : 1800 m² (50, 50 m x 36 m)

- **Effectif : *jauge comprenant le public, les organisateurs, les artistes, etc.***

La jauge de sécurité est définie par le chargé de la sécurité et le service technique en fonction de l'aménagement du site de l'organisateur.

Toutefois, nous préconisons par défaut :

- 1 sortie de secours : 300 personnes
- 2 sorties de secours : 500 personnes
- 3 sorties de secours : entre 501 et 3000 personnes

Nous vous invitons à contacter le service technique (coordonnées page 1) et le Chargé de la sécurité, **René MERLE** : r.merle@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 22 74.

- **Accessibilité :**

L'ensemble du site est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces dernières sont autonomes pour accéder à l'Aire, ainsi qu'aux toilettes publiques.

L'organisateur doit prévoir dans l'agencement de sa manifestation des emplacements (8.00 x 1.30m par personne en fauteuil) réservés aux personnes à mobilité réduite à proximité des évacuations.

- **Les dégagements :**

En cas d'activités sous chapiteau, l'organisateur se doit de respecter les articles du CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures Itinérantes) du règlement de sécurité incendie.

En cas d'activités en plein- air et d'espace clos via des barrières de sécurité, le nombre de dégagements sera à décider en fonction de votre aménagement avec le service technique et le chargé de sécurité.

Un plan d'évacuation devra être déterminé en fonction des dégagements que vous aurez établis.

- **Les moyens de secours :**

Une liste des numéros d'urgences et d'astreintes à la mairie de Bordeaux, sera fournie à l'organisateur à son arrivée sur l'Aire.

Il n'y a pas d'extincteurs implantés sur l'Aire. L'organisateur aura en charge l'installation des extincteurs en nombre suffisant et en agents extincteurs adaptés aux risques.

Prévoir un moyen de communication pour l'appel des secours (par exemple un téléphone portable chargé en permanence avec les consignes d'urgence à proximité).

- **Le service de sécurité :**

Le service de sécurité incendie est à la charge de l'organisateur, il variera suivant le type d'utilisation et d'aménagements de l'Aire. Ci- dessous, le service de sécurité à prévoir par défaut :

LIEUX	CATEGORIES ERP	TYPE(S)	SORTIES DE SECOURS	JAUGE	SERVICE de SECURITE INCENDIE A PREVOIR*
Aire Rafael Padilla	Espace en plein- air (PA)	PA - activité L : spectacles/ conférences/ salle danse / jeux	1	jusqu'à 300	2 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 **
			2	de 301 à 500	2 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 **
			3	de 501 à 3000	4 Personnes désignées* + 3 SSIAP1 + 1 SSIAP2 **
Aire Rafael Padilla	Avec chapiteau (CTS)	CTS – activité L: spectacles/ conférences/ salle danse / jeux	2 (1,40 m / sortie)	jusqu'à 200	2 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 **
			2 (1,80 m / sortie)	de 201 à 500	2 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 **
			3 (1,80 m / sortie) + 3 m	de 500 à 1000	4 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 + 1 SSIAP3 **
			4 (1,80 m / sortie) + 3 m	de 1000 à 1500	4 Personnes désignées* + 1 SSIAP1 + 1 SSIAP3 **

* *Personne(s) désignée(s) par l'organisateur, qui peut être employée à d'autres tâches, entraînée à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public.*

***Personne détenant le diplôme S.S.I.A.P (Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes) niveau 1 à 3, qui ne pourra être détournée de sa mission.*

Prévoir éclairage de sécurité en cas de coupure d'électricité, notamment dans les CTS.

Le service de sécurité Vigipirate :

L'organisateur mettra également en place le service de sécurité Vigipirate : les agents de sécurité devront être placés aux entrées pour le filtrage en nombre suffisant pour limiter les files d'attentes.

Le service de sécurité aux personnes : secouristes

A partir de 300 personnes l'organisateur mettra en place un PAPS composé au minimum de 2 secouristes avec un sac et un défibrillateur.

A partir de 1000 personnes l'organisateur mettra en place un PAPS composé au minimum de 4 secouristes avec un sac et un défibrillateur.

- **Les équipements lumière :**

Eclairage général : oui, en bord de route et du parking via des mats d'éclairage public.

Eclairage dédié : L'aire Rafael Padilla ne dispose pas de luminaire

Réseau électrique : Chambre de branchement RMBT

Puissances électriques : possibilité 250kVA tétra polaires

- **Sanitaires :**

Des toilettes publiques se situent à proximité de l'Aire. L'organisateur devra assurer la mise en place de toilettes publiques.

Un algeco de sanitaires est fournis en complément, par la mairie de Bordeaux pour les artistes et les publics dans le cadre d'une manifestation circassienne. Les organisateurs doivent en assurer la surveillance et devront assumer toutes dégradations, mêmes celles effectuées par des personnes étrangères à l'événement.

Pour une manifestation festive avec buvette (hors manifestation circassienne), l'organisateur se doit de fournir un complément de sanitaires (toilettes sèches de préférence). Il est fortement conseillé de proposer à minima un sanitaire destiné aux personnes à mobilité réduite, un sanitaire pour les femmes et un autre pour les hommes. Le nombre de sanitaires à fournir est calculé de la façon suivante : un sanitaire pour deux-cents personnes.

- **Matériel :**

Pour utiliser du matériel telles que des chaises, des tables, des praticables, etc., une demande doit être effectuée via l'annexe 1 du Dossier de Manifestation Publique. Ce matériel est fourni selon les disponibilités par le service logistique de la ville.

Ce DMP vous sera transmis une fois, votre événement accepté par la DGAC.

La mairie de Bordeaux incite et soutient la venue d'artistes circassiens sur cette Aire, en leur prêtant gracieusement d'autres matériaux en complément, à savoir : des conteneurs poubelles, des algécos (douche et sanitaires) et du chauffage.

- **Accès des décors et lieu de stockage :**

Pas de lieu de stockage.

- **Accès et parking pour les véhicules :**

Le stationnement est possible au niveau du parking de l'Aire Rafael Padilla.

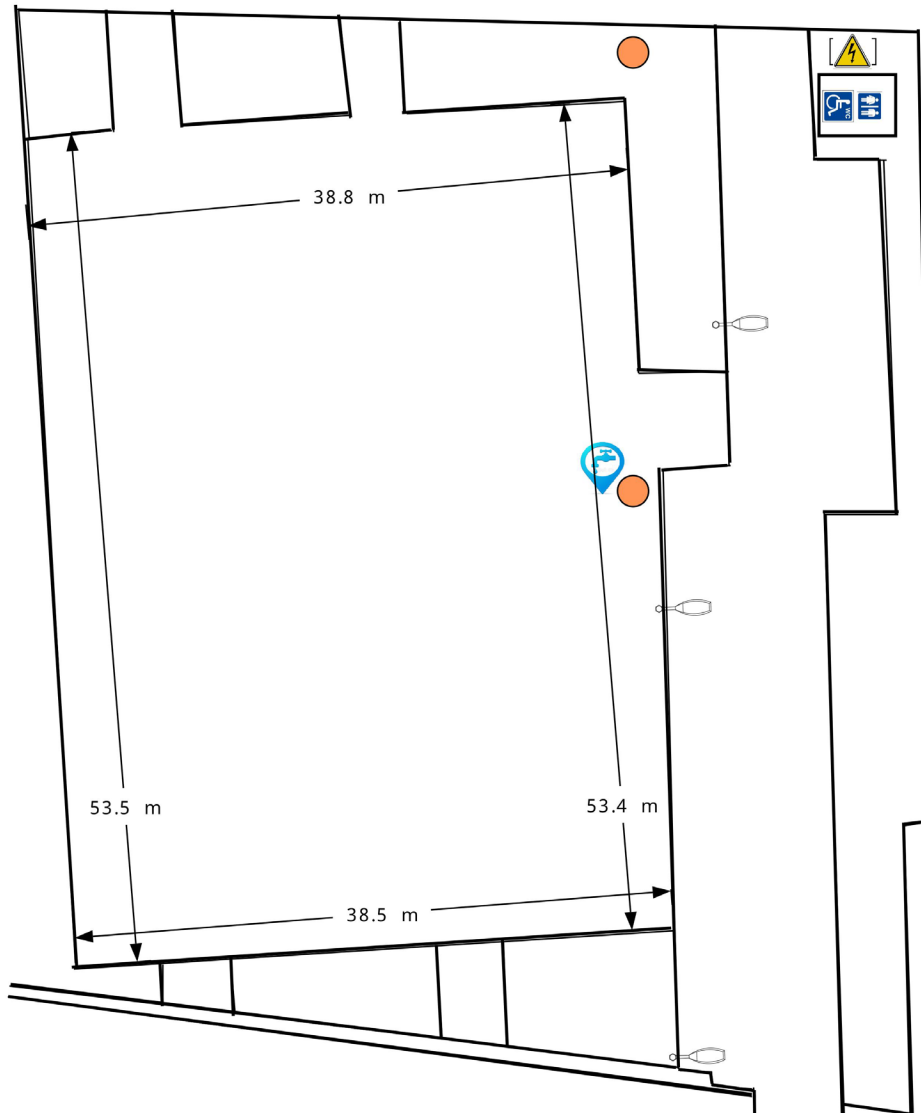
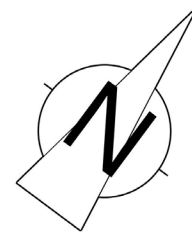
Attention, vous devez demander une autorisation pour fermer ce parking au stationnement, lors du remplissage de votre Dossier de Manifestation Publique. Il est préférable de demander une interdiction de stationnement 3 jours avant votre arrivée et après votre départ de l'Aire (y inclure la durée de votre occupation).





IV. PLANS

Cette partie comprend des plans :

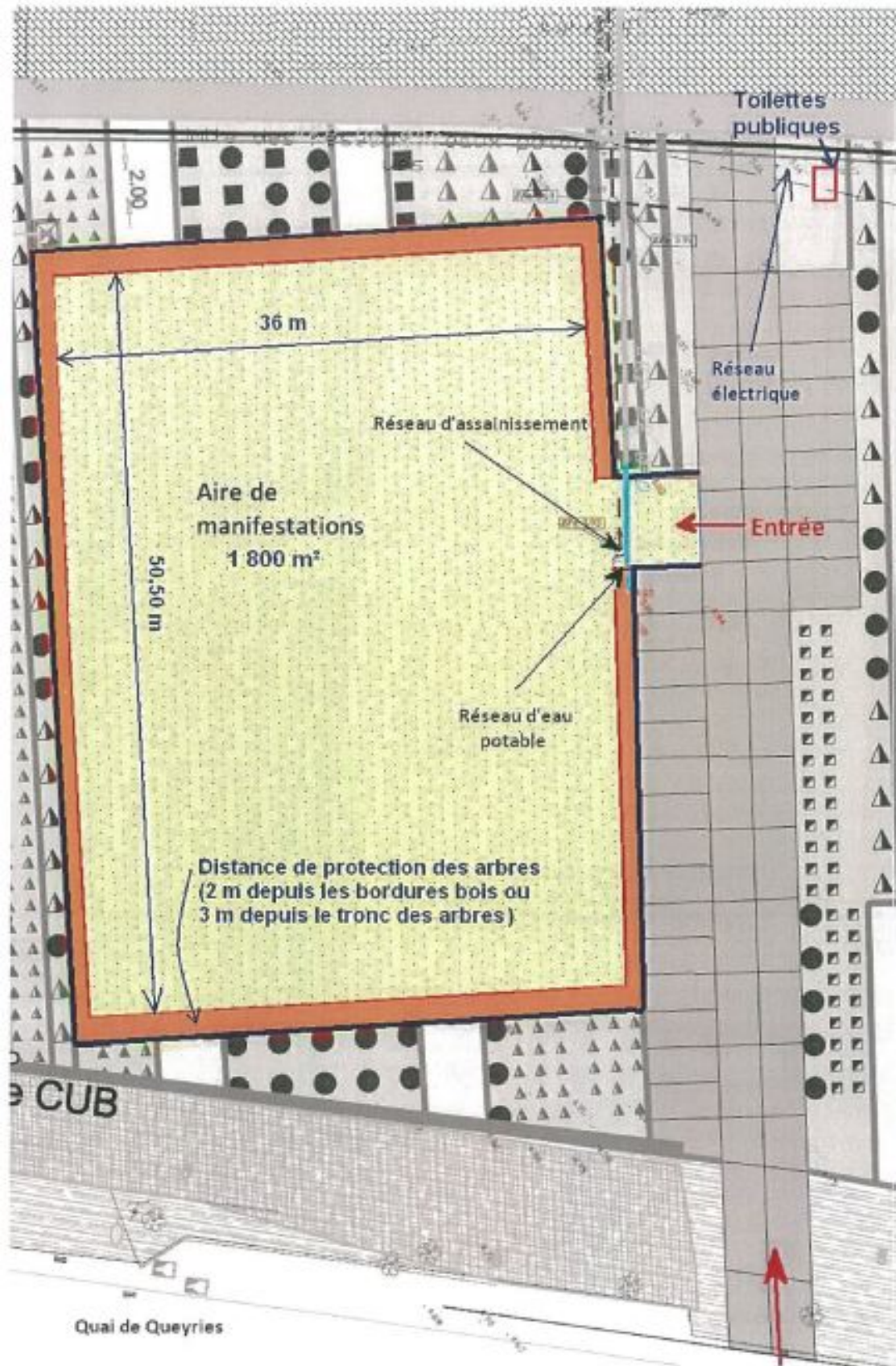
- De l'Aire de manifestation Rafael Padilla (général, fluides, réseaux et circulation)
- Des zones d'évacuation et de l'implantation de spectacles suivant différentes configurations
- De localisation de l'Aire Rafael Padilla

AIRE D'ACCUEIL Rafael Padilla
DU PARC AUX ANGÉLIQUES
quai de queyries 33100 Bordeaux



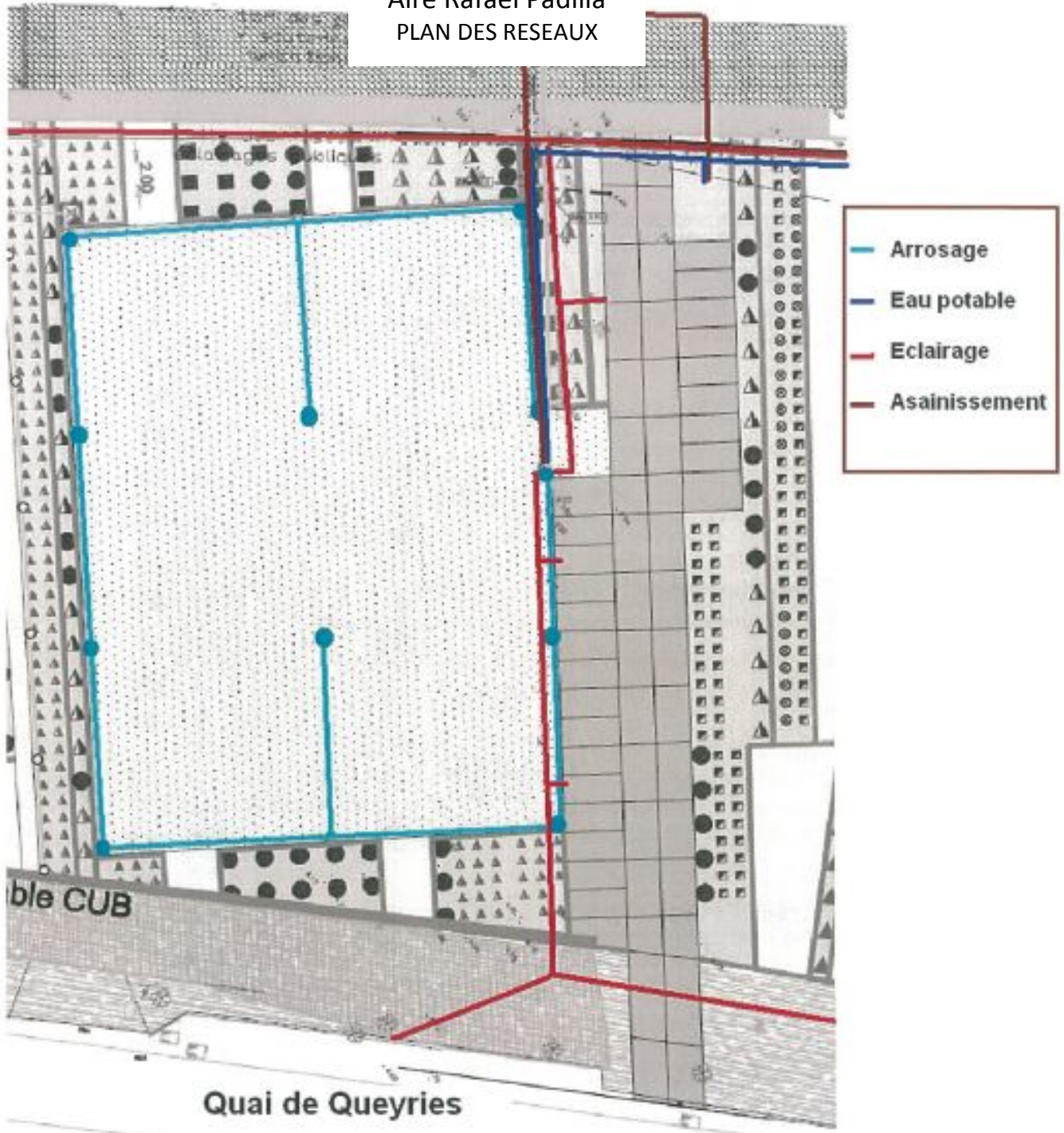
-  chambre de brancement RMBT (possibilité 250kVA tétra polaires)
-  adduction d'eau (raccord 20/27)
-  bouche d'évacuation des eaux usées
-  mat d'éclairage

↑
accès quai de queyries

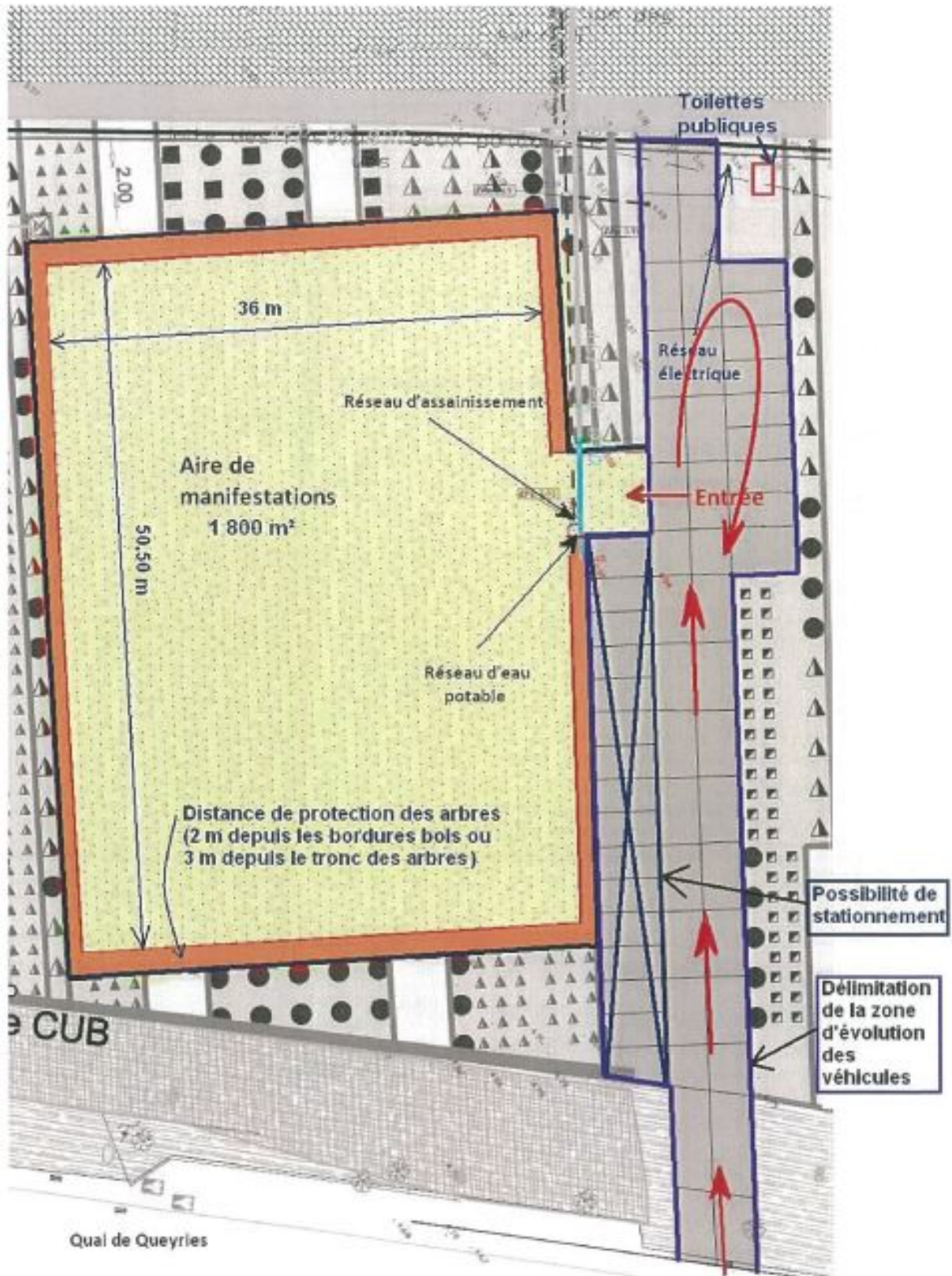


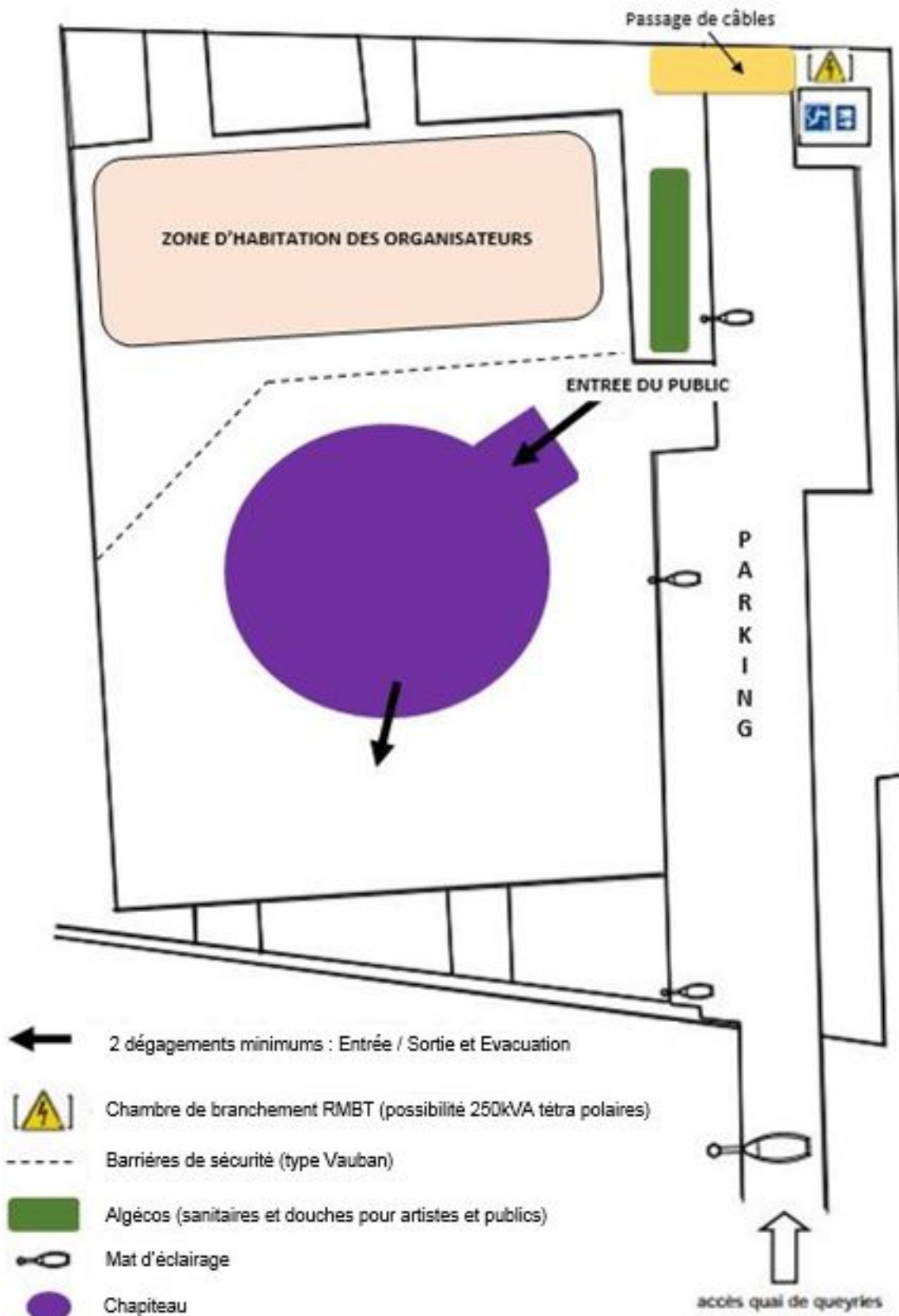
Aire Rafael Padilla
PLAN DES FLUIDES

Aire Rafael Padilla
PLAN DES RESEAUX

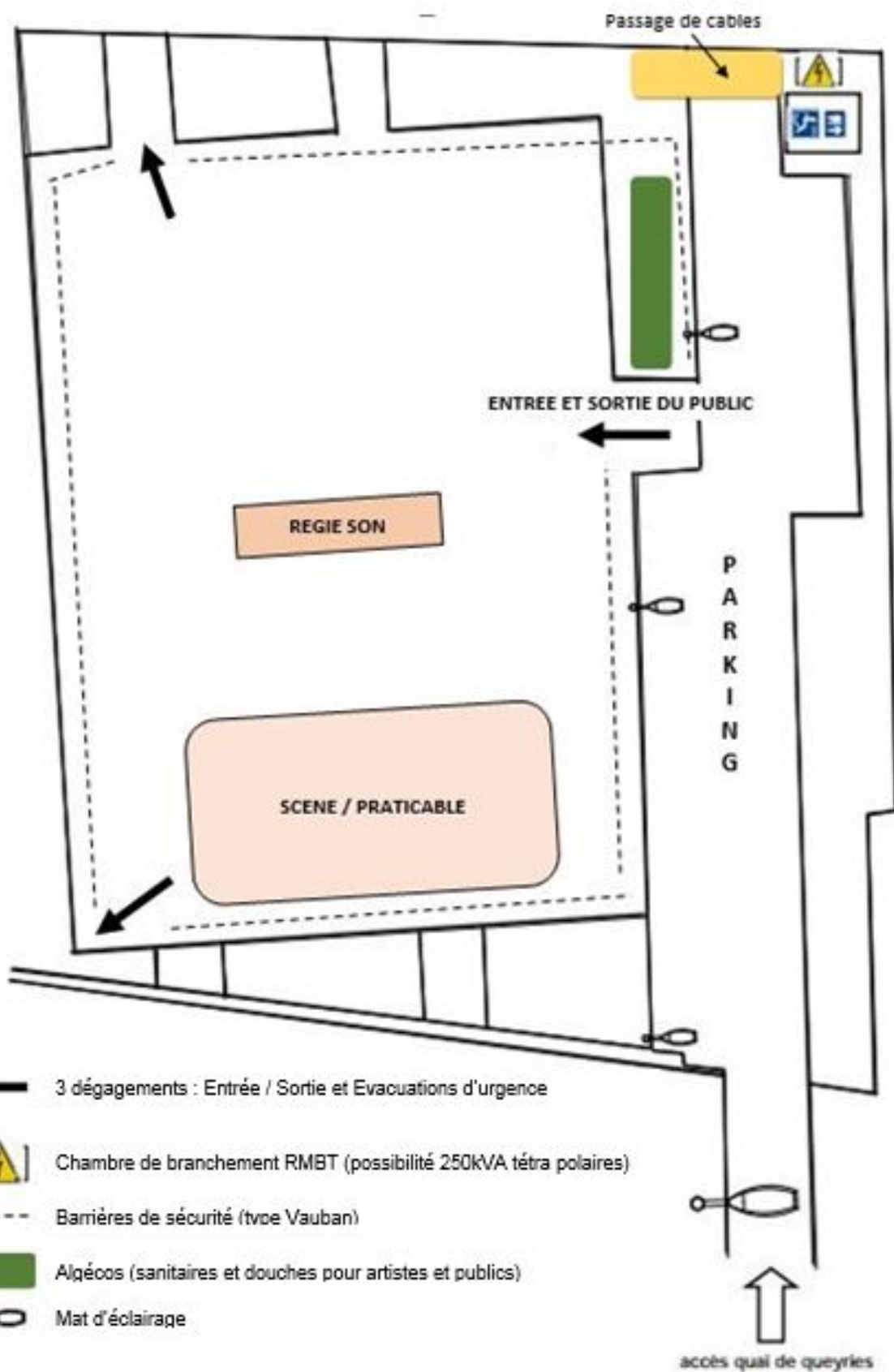


Aire Rafael Padilla PLAN DE CIRCULATION



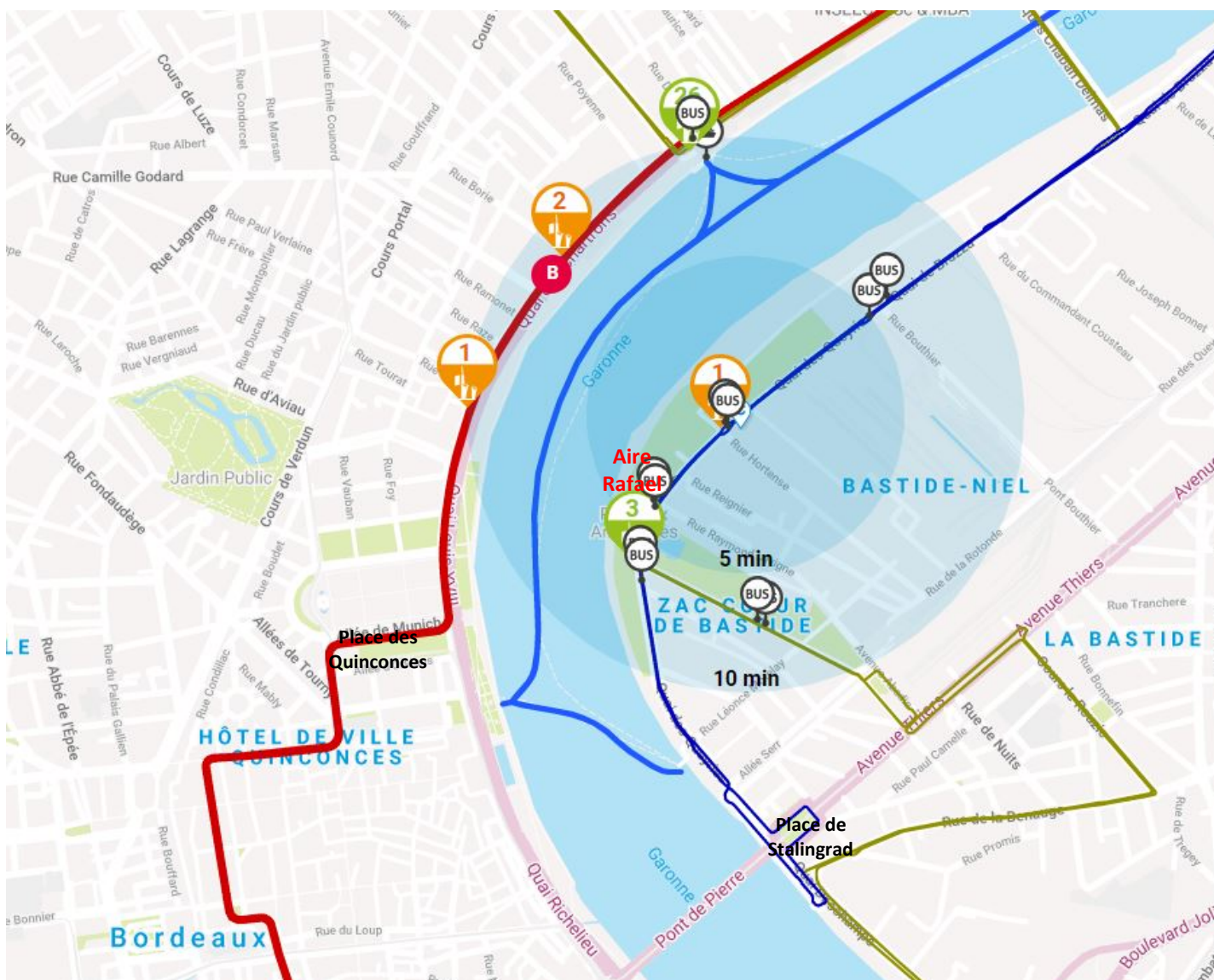


PLAN D'UNE POSSIBILITE D'IMPLANTATION AVEC CHAPITEAU



Aire Rafael Padilla
PLAN D'UNE POSSIBILITE D'IMPLANTATION AVEC SCENE

Aire Rafael Padilla
PLAN DE LOCALISATION
86 Quai de Queyries – Bordeaux



Données cartographiques © 2019 Google

Aire Rafael Padilla
PLAN DE LOCALISATION
86 Quai de Queyries – Bordeaux

